

Ce n'est pas un simple fait divers !

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 27 juin 2017

Après l'agression au poignard d'un agriculteur sur sa commune au cri d'«Allah akbar», le maire de Laroque-Timbaut (47) explique les raisons de la colère des élus et de la population devant le laxisme de l'État qui laisse en liberté des radicalisés, ce qui l'a conduit à écrire au Premier ministre.

Il dénonce aussi l'ignorance dans laquelle sont tenus les élus sur la présence des radicalisés ou des fichés S dans leurs communes. Il pointe enfin les risques de recours à l'autodéfense, s'il n'y a pas de réaction ferme des autorités.

L'interview de Lionel Falcoz : <https://soundcloud.com/bvoltaire/lionel-falcoz> Mon courrier évoque un certain nombre de points. Il amène à des questions sur la détention de quelqu'un qui est radicalisé et qui va être jugé selon le droit commun. Il s'agit de quelqu'un de fiché, en situation d'astreinte à domicile et qui se promène librement en dehors des créneaux autorisés pour aller agresser un agriculteur en plein champ.

Je pense que l'Etat doit répondre à ces questions-là.

Les gens ne comprennent pas. Ils ne comprennent pas que cela puisse arriver, alors qu'il est astreint à résidence.

Il est censé être chez lui à 20 heures. Or, à 21 heures il est au bord d'un champ en train d'agresser au couteau un type parce que le nuage de poussière le gênait. En plus, il le fait en criant «Allah akbar», et plusieurs fois.

La population est légitimement inquiète!

Des agriculteurs commencent à me dire: «je vais monter dans la cabine avec le 12».

En tant que maire, j'ai la responsabilité de la sûreté publique sur ma commune. Sachant cela, il est nécessaire, à mon avis, que la réponse judiciaire soit à la hauteur de la situation.

Ne nous y trompons pas, ce n'est pas un simple fait divers.

Si je comprends bien, les Roquentins vous disent que: «si cela continue, on va se défendre nous-même!». C'est bien cela ?

C'est un peu ce que disent les agriculteurs.

Sur mon profil Facebook, quelqu'un m'a clairement écrit qu'il était dans une milice.

Ce n'est pas forcément la société que je souhaite.

Je ne fais pas d'angélisme, mais il est très dangereux de franchir certaines frontières. Cette frontière, c'est l'autodéfense.

Vous deviez quand même savoir qu'il y avait des assignés à résidence chez vous ? Ce sont des informations que vous avez ?

Non, justement. C'est aussi ce que je dénonce dans mon courrier. Les élus ne sont au courant de rien.

Je le sais par une indiscretion d'un professionnel de la sûreté publique. Il m'a dit clairement: «je n'ai pas le droit de vous le dire, mais s'il y en a dans les communes aux alentours, ce n'est pas le cas dans la vôtre. »

Par principe, l' élu n'est pas informé alors qu'il est responsable de la sûreté publique sur sa commune.

Des questions se posent.

La première renvoie à l'assignation à résidence.

La seconde porte sur le fait qu'il soit jugé selon le droit commun. En effet, il est avéré d'après le dossier qu'il était en cours de radicalisation. Il devait être jugé dans une affaire de radicalisation 4 jours après

l'agression. Le juge du Tribunal de grande instance a décalé ce jugement. Il devait normalement avoir lieu ce mercredi, à la même date que l'affaire de l'agression.

Source : Boulevard Voltaire